

AR Prefecture

063-216303537-20230310-2023_03_12-DE
Reçu le 13/03/2023

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm**

Nombre de Conseillers

- en exercice	10	L'an Deux Mil vingt-trois, le 10 Mars à 20 h 00
- présents	07	Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement
- votants	08	convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu
- absents	03	habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal
- exclus	0	DESGEORGES, maire

Date de convocation : 06 Mars 2023
Date d'affichage : 06 Mars 2023

Présents : CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, RANGLARET Dominique, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette,
Absents excusés : BLANC-PAGET Paule, BLANCHARD Pierre, ROMEAS Daniel (pouvoir à Jacques THABOUILLOT)
a été nommé secrétaire : Jacques THABOUILLOT

Délibération : 12 - 2023

Objet : demande subvention FIC pour travaux de voirie

Madame le Maire donne connaissance au conseil du nouveau dispositif du Fonds des Initiatives Communales (FIC) pour les 4 prochaines années : 2023 à 2026, adopté par le conseil départemental en décembre dernier.

Evolutions apportées :

- Enveloppe globale doublée (de 24 M€ à 48 M€)
- Durée portée à 4 ans
- Taux de subventionnement jusqu'à 40 % pour les communes de – 2000 h
- Possibilité de présenter 2 projets/an mais également de consommer l'enveloppe des 4 ans en un seul projet
- Mise en place de 3 bonus transition (bois local, énergie, réemploi des matériaux)

Pour la commune de SAINT GERMAIN L'HERM, la dépense subventionnable sur les 4 années est de 320 000 €, dont 32 290 € pour la voirie, au taux maximum de 40 %.

Le tableau de programmation sur les 4 ans doit être renvoyé avant le 15 mars ainsi que les demandes de subvention pour l'année en cours.

Mme le Maire propose des travaux de voirie sur le chemin communal au Sauzet :

Montant estimatif des travaux :	80 487 € HT
Subvention FIC :	32 194 €
Subvention DETR (sur dossier 2021) :	17 493 €
Participation communale :	30 800 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents le Conseil Municipal valide cette proposition et décide de demander la subvention FIC au Conseil Départemental

Fait et délibéré à Saint Germain l'Herm, les jours, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 13 Mars 2023
et publication ou notification du 13 Mars 2023

Le Maire
Mme Chantal DESGEORGES

